

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21/09/2023
Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 dont 5 pouvoirs
Votants : 23

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

M. COUTO José a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à Mme CAIL Marie-Béatrice
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
M. BEAUVILAIN Dylan a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel

OBJET : Renouvellement du projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période 2023-2026

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) est un outil de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Le PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative. Il doit donc permettre d'organiser les activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT est élaboré à l'initiative des Communes et est destiné aux enfants scolarisés sur le territoire ou participant aux accueils de loisirs sans hébergement.

La Municipalité a pour objectif de formaliser l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les activités proposées dans ce cadre, n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Nous renouvelons le PEDT pour trois ans (2023-2026). Il est construit en cohérence avec le contrat « CTG » conclu avec la CAF en 2020.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 059-215904673-20230930-2023_41-DE

S²LOW

Enfin le projet éducatif territorial s'élargit aux activités extrascolaires afin d'assurer une complémentarité des activités éducatives tout au long de l'année.

Tous les axes présentés dans le projet éducatif territorial s'inscrivent dans le projet municipal depuis plusieurs années et sont voués à être amplifiés.

AXE 1 : Participer à l'éveil de l'enfant et concourir à son développement en tant qu'individu à part entière. Il s'agit de stimuler sa créativité et sa mobilité en mettant à sa disposition des jeux mais aussi en lui ménageant des espaces libres où il peut bouger, s'exprimer. Il s'agit aussi de développer son autonomie. Des actions sont menées en collaboration avec d'autres services municipaux tels que la médiathèque et l'école de musique pour un éveil et un développement culturel. Par ailleurs, il est important de respecter, autant que possible, le rythme de chacun des enfants (heure et durée du sommeil par exemple)

AXE 2 : Permettre une continuité éducative entre temps scolaire et temps périscolaire

AXE 3 : favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge afin de développer les liens intergénérationnels.

AXE 4 : favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.

AXE 5 : développer la résilience de l'enfant pour l'aider à faire face et éviter toute forme d'insécurité et d'isolement.

AXE 6 : sensibiliser les jeunes et élèves des écoles à la citoyenneté (civisme, civilité, solidarité). Leur permettre de participer à la vie citoyenne de leur ville :

- Mise en place d'un CMJ (conseil municipal des jeunes)
- Participation aux différentes commémorations de leur ville.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 23 VOIX POUR

Autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT 2023/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 30 septembre 2023
M. DETRAIT - Maire

